

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 24 juillet 2020

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (12) Mme TENENBAUM, Mme AKPINAR-ISTIQUAM, Mme CHOLLET, M. MEZUI, Mme JACQUEMARD, Mme GINDRE, Mme VIAN, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. FOUILLOT, Mme VINDY, M. AVENA.

Membre excusé représenté : (3) M. REBSAMEN (représenté par M. HOAREAU), M. BERTHIER (représenté par Mme TENENBAUM), M. JASPART (représenté par Mme AKPINAR-ISTIQUAM).

Membre excusé : (1) Mme HERVIEU.

Date de convocation : 20 juillet 2020.

Délibération n° : 17-2020

Objet : Don du Crédit Municipal de DIJON

Par délibération du 14 février 2020, le Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de DIJON a décidé de verser au CCAS de la Ville de DIJON une somme de 5 000 €.

Aussi, les membres du Conseil d'Administration de :

1. - Acceptent ce don du Crédit Municipal de DIJON en faveur du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de DIJON pour un montant de 5 000 € ;
2. - Disent que ce don est enregistré au chapitre 74 nature 7478.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Receveur Municipal : 1

Pour le Président et par délégation,

Antoine HOAREAU

